

	RANDOS Pays de Fayence www.randos-paysdefayence.com randos.paysdefayence@gmail.com	 SAISON 2026 - 2027
---	---	---

TARIFS : Adhésion au club : 12 € obligatoire, Licence fédérale : 33 € (RC+PJ+AC) obligatoire **Total 45€**

☐ J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et de celle de leurs adhérents.

Abonnements :

- ☐ Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10 €)
☐ Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2 ans de 8 numéros (20€)
☐ Je ne souscris aucun abonnement

PAIEMENT GLOBAL par virement, par carte via HelloAsso ou par chèque à l'ordre de Randos-Pays de Fayence

Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement ☐

Déjà licencié(e) dans un autre club : je ne paie que l'adhésion (12€). Mon N° de licence 2026-2027 :

Identité de l'adhérent :

NOM : Prénom : Date de Naissance :

Sexe : **M** ☐ **F** ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone Portable :

Adresse e-mail* (obligatoire) :

Attention : votre adresse e-mail est obligatoire pour recevoir votre licence par voie électronique. Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez utiliser l'adresse électronique d'une tierce personne non adhérente à la FFRandonnée.

☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association, dont j'ai pris connaissance.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) ET DROIT A L'IMAGE

La nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) est désormais en vigueur. Les informations que nous recueillons sont nécessaires à l'établissement de votre licence. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant au président.

En adhérant, vous acceptez que les photos prises au cours des activités soient utilisées pour la promotion à l'usage exclusif de l'association, sauf opposition écrite de votre part adressée au président.

CERTIFICAT MEDICAL : Nouvelles règles concernant les Certificats d'Absence de Contre-Indication (CACI).

Pour toute **première prise de licence**, un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée, datant de moins de six mois est obligatoire, ainsi qu'après une interruption d'au moins deux saisons sportives et, sur demande de l'association, après un accident ou un malaise en randonnée entraînant son abandon avec ou sans intervention des secours

Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé de la FFR (Voir au dos ou sur notre site Web). Il est recommandé de suivre les conseils proposés.

<https://www.helloasso.com/associations/randos-pays-de-fayence/adhesions/adhesion-2026-2027-sport-2>



Paiement via HelloAsso : Vous connecter avec le lien ci-dessus ou le QR code